

## L'Europe peut-elle réussir dans la mondialisation ?

Sous de mêmes termes on peut entendre des choses très différentes. Ainsi en va-t-il du projet de « gouvernement économique de la zone euro », proposé par Nicolas Sarkozy pendant la campagne pour les primaires de la droite en 2016, repris par le président Emmanuel Macron.

Au cœur de cette question se trouve l'enjeu du fédéralisme européen, puisqu'un gouvernement économique signifierait que certains choix d'investissement se feraient désormais au niveau européen, et qu'inversement certaines décisions relevant actuellement du niveau national ne pourraient plus être décidées par les gouvernements nationaux.

Au-delà des mécanismes institutionnels, cette question doit être évaluée sous l'angle du principe de subsidiarité, qui est une clé de la doctrine sociale de l'Eglise. C'est ce principe, inscrit dans les traités européens, qui est compris de façons très différentes :

- les fédéralistes se réfèrent à une « subsidiarité descendante » que le politologue français, Guy Héraud, appelle une « exacte adéquation », c'est-à-dire que chaque niveau de collectivité « *reçoit compétence pour résoudre les questions qui, en raison de leur nature, ne seraient solubles que là* ». Ces pouvoirs juridiques sont accordés par une source supérieure dont la légitimité en droit français réside dans la nation, mais reste à définir au niveau européen.

- Les partisans d'une « subsidiarité ascendante », au contraire, partent de l'idée que « *c'est chaque niveau qui délègue à la collectivité, dite supérieure, les pouvoirs qu'elle ne juge pas à même d'exercer convenablement* ». La collectivité supérieure se construit alors sur des projets bien identifiés à portée européenne et sans qu'il soit nécessaire de sortir des mécanismes habituels de la coopération intergouvernementale.

Ces appréciations presque opposées d'un même terme se retrouvent dans les réponses à apporter à la mondialisation. Le constat est unanime : la concurrence des entreprises américaines, chinoises, indiennes, fortement soutenues par leurs gouvernements est un défi pour les Européens.

Non que les gouvernements nationaux aient renoncé à la politique industrielle (n'oublions pas que le développement des petits moteurs Diesel depuis 20 ans en France fut une réussite industrielle pour Renault et Peugeot), mais parce que les méthodes utilisées par ces concurrents paraissent beaucoup plus offensives que celles que nous utilisons habituellement : Américains et Chinois n'hésitent pas à apporter un appui politique important à leurs projets économiques et commerciaux.

Sur les différents sujets qui pourraient revenir à un gouvernement économique de la zone euro : baisse ou augmentation de la dépense publique, mesures en faveur de telle ou telle filière économique, révision des tarifs douaniers, décision d'investissement de recherche ou de transport, intervention politique auprès d'Etats tiers pour peser sur une décision économique, la règle devrait rester de se demander si le niveau européen apporte un avantage par rapport à une mobilisation des autorités nationales. Si ce n'est pas le cas, les Etats devraient pouvoir prendre les décisions nécessaires à leur niveau.

Tristan DIEFENBACHER

## Pas de croissance pour les plus petites entreprises en 2018

Selon le baromètre de septembre de l'observatoire de la petite entreprise – Banque populaire, l'indice d'activité des petites entreprises affiliées à un centre de gestion agréé reste orienté à la baisse au 2<sup>e</sup> trimestre 2018 : -1,3% après -1,1% au premier trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente.

La baisse est de -2,1% dans le bâtiment ainsi que pour l'équipement de la maison et de la personne, de -0,8% dans les commerces et services, -0,5% dans l'alimentaire, -0,4% dans les services.

Sur un an, les secteurs qui connaissent une augmentation du chiffre d'affaires sont les services automobiles, les transports, la santé, l'équipement de la maison, et de façon moindre l'hôtellerie et la restauration.

L'étude de l'INSEE sur l'évolution du commerce en 2017 est également analysée et commentée. Elle montre une augmentation de l'activité (+1,2 % après +1,4% en 2016), qui bénéficie principalement à l'e-commerce.

<https://www.fcga.fr/wp-content/uploads/2018/11/observatoire-petite-entreprise-fcga-n70.pdf>

## Les PME françaises en croissance en 2017

Le bulletin de la Banque de France consacré à la situation des PME (chiffre d'affaires supérieur à 750 000€) annonce que la croissance de ces entreprises s'est consolidée à +4,6% en 2017 contre +3,1% en 2016. En termes de valeur ajoutée, la croissance fut de +4,2% en 2017 après +3,7% en 2016.

Le taux de marge des PME répertoriées reste inférieur à 22% depuis 2011 et évolue très faiblement. Le taux de rentabilité s'améliore : relativement stable autour de 7 % depuis 2009, il s'est élevé à 7,9% en 2017 après 7,7% en 2016.

L'investissement des PME, en baisse depuis 2010 sauf en 2011 et 2016, est cependant en hausse dans tous les secteurs en 2017, sauf le commerce (forte baisse de 8%). Depuis 2007, le rendement du capital d'exploitation des entreprises françaises y compris les PME est en forte baisse, ce qui pourrait traduire un vieillissement de l'appareil productif français.

<https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/bdf218-4.pdf>

## Un taux de chômage qui ne baisse pas en 2018

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3648425>

Le taux de chômage de la France avait augmenté en France de 0,2 point au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, puis reculé de 0,1 au 2<sup>e</sup> trimestre à 9,1% de la population active. Il est stable au 3<sup>e</sup> trimestre mais en hausse chez les jeunes (+1 point pour les 15-24 ans).

Le taux de chômage ne baisse donc plus depuis le 4<sup>e</sup> trimestre 2017, où il était tombé à 9% contre 9,5% au 3<sup>e</sup> trimestre 2017. A ces 2,6 millions de chômeurs il convient d'ajouter environ 1,5 million de personnes qui cherchent du travail sans être identifiées comme chômeurs (« halo » défini par l'INSEE).

## Doctrine sociale de l'Église : extraits de *La Société industrielle contemporaine et les enseignements pontificaux*, chapitre 5 « Morale chrétienne et redistribution des revenus »

Achille Dauphin-Meunier, Nouvelles éditions latines, 1972

*Nous vous proposons de poursuivre la lecture de ce texte qui présente une analyse du rôle de l'Etat dans l'économie sous l'angle de la doctrine sociale de l'Église. Dans les extraits proposés dans notre précédente lettre, Achille Dauphin-Meunier dénonçait l'illusion selon laquelle, sans aucune intervention de l'Etat, les mécanismes de l'économie assureraient une bonne distribution de la richesse. Selon cette théorie optimiste et toujours prégnante chez certains économistes libéraux, la tendance historique à la baisse des taux d'intérêt provoquerait naturellement un équilibrage entre les revenus du capital et ceux du travail.*

*Les travaux contemporains de l'économiste Thomas Piketty, même s'ils sont contestés, vont dans le sens que ce texte indiquait en 1972 : si les taux d'intérêt tendent effectivement à baisser, cette évolution ne se retrouve pas nécessairement dans l'évolution des revenus du capital. De ce fait les mécanismes économiques creusent l'écart entre les personnes détenant déjà un capital et les autres.*

*Achille Dauphin Meunier présente les principes de la doctrine sociale de l'Église comme une réponse à cette situation qui peut nourrir les conflits de classe : il appartient aux autorités publiques de veiller à la distribution juste des revenus et notamment à enrayer des logiques creusant les inégalités.*

*La poursuite du bien commun justifie une intervention publique dans l'économie, la paix de la nation reposant non pas sur la plus grande accumulation de richesse mais sur la plus grande justice dans la distribution des revenus. Les extraits ici proposés présentent les contours de cette intervention publique dite « charité sociale », la « sécurité sociale » devant rester basée sur la famille.*

« Les ressources que ne cessent d'accumuler les progrès de l'économie sociale doivent être réparties de telle manière entre les diverses classes de la société... que soit respecté le bien commun de la société tout entière ; la justice sociale ne tolère pas qu'une classe empêche l'autre de participer à ces avantages. (...) »

Il importe d'attribuer à chacun ce qui lui revient et de ramener aux exigences du bien commun ou aux normes de la justice sociale la distribution des ressources de ce monde dont le flagrant contraste entre une poignée de riches et une multitude d'indigents atteste de nos jours, aux yeux de l'homme de cœur, les graves dérèglements. » (Pie XI, *Quadragesimo anno*, § 24)

**Mais une telle intervention doit être prudente, mesurée, consciente de ses propres limites. Bertrand de Jouvenel (*The Ethics of redistribution*, Cambridge, 1951) a eu le mérite d'attirer l'attention sur le fait que toute exagération des contrôles conduirait, par une pente fatale, non pas à un ajustement correct de la masse des salaires à celle des profits par transfert de revenus mais à l'attribution d'un plus grand pouvoir à ceux qui ont l'Etat en mains.**

Toute amputation des revenus d'entreprises et de propriété réduit les facultés d'épargne et d'investissement ; elle oblige ainsi l'Etat à remplir de plus en plus les fonctions d'investisseur. Du même coup, elle prive une classe sociale qui jusqu'alors disposait de ressources indépendantes de son rôle traditionnel d'élite initiatrice et conductrice, dans tous les domaines de l'activité humaine ; l'Etat ici encore doit se substituer à elle, notamment en matière d'enseignement et de culture. En fait, sous prétexte de réduire ses dépenses, dans un souci de nivellement, on contraint un groupe économique-social à s'effacer, non pas devant un autre groupe, en l'espèce celui des salariés, mais devant la caste des fonctionnaires qui tient les leviers de commande de l'Etat. Il y a transfert de pouvoir de l'individu à l'Etat.

### *Le recours à la charité sociale*

Une répartition des revenus entre les diverses catégories qui ont concouru à la formation du produit national brut, si elle est effectuée conformément à la justice, peut satisfaire un comptable national ou un planificateur. Elle ne saurait faire disparaître au sein même des catégories les différences entre mieux pourvus et moins pourvus. Il existe un éventail plus ou moins large des salaires, des rentes et des profits. **Si donc on vise un certain nivellement des ressources dont chacun dispose, une redistribution des revenus, non plus entre catégories mais entre personnes, de manière à ce que soient couverts les besoins réputés sociologiquement fondamentaux, il faut, à côté du principe de justice faire intervenir une vertu, c'est-à-dire une force singulière, celle de la charité sociale.**

C'est dans l'encyclique *Quadragesimo Anno* qu'on trouve pour la première fois l'expression de charité sociale. Celle-ci, y lit-on, doit être l'âme d'un ordre juridique et social informant toute la vie économique que « les pouvoirs publics ont à protéger et à défendre efficacement ; tâche dont ils s'acquittent plus facilement s'ils veulent bien se libérer des attributions qui ne sont pas de leur domaine propre ».

Dans son admirable *Épître aux Corinthiens*, saint Paul indiquait déjà, il y a vingt siècles, ce qu'est l'amour volontaire pour les hommes. Un tel amour ne saurait demeurer abstrait. Il exige qu'on s'efforce d'aider les hommes dans tous leurs actes économiques. Nul n'ignore plus aujourd'hui que le progrès moral et intellectuel va de pair avec le progrès économique. Eclairant et dépassant la justice, la charité sociale nous fait aimer le bien commun que la justice sociale nous faisait respecter.

La charité sociale est génératrice d'institutions, telles que les caisses de compensation pour allocations familiales. Sous son influence, le droit social et institutionnel peu à peu se substitue au droit individualiste et contractuel. Comme l'écrivait Eugène Duthoit, elle se fait organisatrice. « Ainsi, le XIXe siècle qui fut, durant la plus grande partie, le siècle libéral du contrat, fut aussi le siècle par excellence de la charité aumônière. Le XXe, qui a plus de foi dans les institutions, fait appel à la charité organisatrice et ne réussira qu'avec son concours. »

Dans la conception chrétienne de la répartition personnelle, l'Etat, ramené à ses fonctions essentielles, est appelé à intervenir, en usant de deux procédés dont Jean XXIII a tenu à souligner la licéité : le recours à l'impôt et à la dépense publique, l'instauration d'une sécurité sociale.

« Le principe de base d'un régime fiscal juste et équitable, affirmait-il (*Mater et magistra*, 15 mai 1961), consiste en ce que les charges soient proportionnelles à la capacité contributive des citoyens. » Il ne s'agissait pas là d'une référence aux « règles d'or » d'Adam Smith. L'impôt, qu'il soit sur la dépense, le revenu ou le capital, n'est qu'un outil. Il ne peut être efficacement utilisé que s'il conduit bien au but recherché, dans un cadre structurel défini. Les « règles d'or » valaient pour une économie relativement libérale et concurrentielle dont le sujet était un homme bien personnalisé, l'Etat limitant son action au maintien de l'ordre intérieur et extérieur.

De nos jours, la grande entreprise remplace l'entrepreneur, à une consommation de masse correspond une production de masse et l'Etat est omniprésent. La doctrine chrétienne de la société en tient compte : ce n'est plus à l'égalité des charges ou à la clarté de l'impôt qu'elle s'attache ; c'est au contraire à la reconnaissance que des charges fiscales peuvent légitimement frapper inégalement les individus dans la mesure où elles servent une politique redistributive.

Par un aménagement politique de l'assiette, par une manipulation différentielle des taux en faveur par exemple des exploitants agricoles et des salariés, par de larges abattements à la base et l'application d'un tarif « progressif », l'impôt devient un instrument de politique sociale. De même, un allègement de la fiscalité indirecte, portant sur des biens et des services de consommation courante et dont l'incidence pèse lourdement sur le budget des familles nombreuses à faible revenu, contribue à une plus équitable répartition des charges. Une telle politique est conforme à la doctrine morale de l'égalité des sacrifices ; sans avoir toujours l'efficacité qu'on lui prête, elle répond aussi à la tendance nivellatrice, de plus en plus vigoureuse dans les sociétés industrielles de type occidental. (...)

Mais la redistribution par les finances publiques trouve vite ses limites d'autant que toute matière fiscale surimposée disparaît ou se cache.

Aussi la politique fiscale a-t-elle à trouver un adjuvant dans la politique sociale, la redistribution fiscale dans la redistribution sociale : allocations familiales, prestations en cas de maladie, de chômage ou d'accident, pensions de vieillesse. « Les régimes d'assurance ou de sécurité sociale, lit-on dans *Mater et Magistra*, peuvent contribuer efficacement à une redistribution du revenu global de la communauté nationale, en conformité avec les normes de justice et d'équité ; on peut ainsi voir en eux un moyen de réduire les déséquilibres de niveau de vie entre les diverses catégories de citoyens », dans la mesure où l'Etat agit de façon supplétive, dans le respect des libertés et des initiatives privées en la matière.

Dans les sociétés industrielles dont les structures fondamentales et les institutions juridiques s'apparentent au modèle américain, le régime de la propriété privée est maintenu. Il favorise la multiplication des capitaux de production ; il fortifie l'esprit d'entreprise et l'esprit d'épargne ; il rend plus aisé et plus libre l'investissement. Mais il n'introduit pas davantage de justice dans la répartition personnelle des revenus.

C'est pourquoi l'on a essayé d'atténuer par des mesures prises en faveur des non-propriétaires les injustices qui paraissent inséparables du régime de l'appropriation privée. (...) Mais un principe nouveau et révolutionnaire a été récemment introduit dans ce domaine. De plus en plus, on considère les assurances sociales, non plus comme « du travail d'infirmerie ou des mesures de sauvetage » pour reprendre l'expression de l'ancien ministre travailliste anglais, Herbert Morrison, mais essentiellement comme un instrument étatique de redistribution des revenus. On a imaginé un mécanisme, une « organisation structurelle de la société » pour reprendre les termes de l'American Social Security Act de 1932. Par les impôts et les taxes parafiscales, on prélève sur les revenus des uns pour améliorer les ressources des autres qu'on entend assister. (...) Les représentants des Nations Unies ont approuvé l'article 5 de la Charte de l'Atlantique du 14 août 1941, présentant la Sécurité sociale comme un des principaux objectifs à atteindre et justifiant la collaboration la plus complète entre les nations à cet effet. (...)

Or, la sécurité économique entraîne tout autre chose que la disparition du chômage et une revalorisation du pouvoir d'achat : la mise à disposition de l'Etat d'un vaste fond de ressources nouvelles. (...) L'Eglise seule semble avoir perçu le danger du principe d'une sécurité sociale qui ne serait qu'un monopole d'Etat et qui, de ce fait, porterait préjudice aux familles et aux professions.

« On entend maintenant les hommes employer très souvent cette expression : sécurité sociale, déclare Pie XII. Si cela veut dire précisément sécurité par le moyen de la société, nous craignons fortement que le mariage et la famille y trouvent préjudice. Quel préjudice ? Nous craignons non seulement que la société civile s'occupe d'une chose qui de soi est étrangère à ses attributions, mais aussi que le sens de la vie chrétienne et que le plan même de son organisation n'en soient blessés et même frappés à mort... Pour les chrétiens et en général pour tous ceux qui croient en Dieu, la sécurité sociale ne peut être autre chose qu'une sécurité dans une société et avec une société qui regarde la vie naturelle de l'homme et l'origine et le développement de la famille comme le fondement sur lequel s'appuie la société elle-même pour exercer régulièrement et sûrement toutes ses charges et obligations. » (allocution « *Penitus commoto animo* » du 2 novembre 1950).

**C'est donc dans l'activité libre et volontaire des familles, et non sous la contrainte de l'Etat, que doit originellement s'effectuer une sécurité vraiment sociale ; c'est aux familles d'abord qu'il convient de prendre des mesures de prévoyance, d'hygiène et d'assurance. » ...**

# Un regard éclairé mais incomplet sur la situation de l'économie mondiale de 1987 à 2007

Lecture des *Mémoires* d'Alan Greenspan, ancien président de la Réserve fédérale américaine : *Le Temps des turbulences*, JC Lattès, octobre 2017, 677 pp.

Désigné par Ronald Reagan, Alan Greenspan a présidé la Banque centrale américaine de 1987 à 2006 sous les présidences de Bill Clinton et de George Bush Jr. Son successeur Ben Bernanke, ouvert, contrairement à lui, aux courants keynésiens, a ensuite occupé ce poste de 2006 à 2014 avant de céder la place à Janet Yellen.

Il est difficile de ne pas être fasciné par le parcours de cet homme qui se fit connaître comme un spécialiste de l'exploitation détaillée des données des secteurs d'activité américains, rendues accessibles aux autorités publiques pendant la seconde Guerre mondiale. Dirigeant son propre cabinet new yorkais de conseil aux entreprises et filières économiques, Alan Greenspan fut, à 60 ans, proposé du fait de l'excellence de ses conseils pour diriger la Banque fédérale américaine (« Fed »). Son mandat intervient précisément au moment où triomphe le monétarisme. Cette théorie économique préconise une intervention publique uniquement par la fixation des taux d'intérêt par la Banque centrale.

Ces mémoires donnent des éléments intéressants sur la vie politique américaine, Alan Greenspan marquant son admiration pour la rigueur budgétaire du président Clinton, qu'il oppose à la « démagogie dépensière » de son successeur George Bush. Proche des Républicains, il regrette le renversement de la politique américaine par lequel les néo-conservateurs américains obtiennent le soutien d'un électorat populaire habituellement démocrate en augmentant la dépense publique. Pour lui, la rationalité économique fonctionne et il appartient aux économistes notamment américains de promouvoir dans tous les pays du monde la concurrence interne et externe. Les banques centrales ont le rôle de pousser les gouvernements dans ce sens et de corriger les déséquilibres comme le fit la Fed auprès de la Corée à la fin des années 1990.

Le livre explique de façon passionnante la bulle internet des années 1990 : Alan Greenspan en avait dénoncé le caractère irrationnel avant qu'elle n'explode brutalement. Cependant, la description de cet engouement des investisseurs américains pour des entreprises de l'internet dont seule une partie devait survivre ne fait aucun lien avec la politique économique menée à l'époque par le vice-président Al Gore visant à créer les « autoroutes de l'information ». Il s'agit pourtant d'une intervention publique massive auprès du secteur des opérateurs de câble et de satellite notamment. L'argent investi en vain dans les entreprises suscitées par cette politique n'aurait-il cependant pas été plus utile ailleurs ?

Pour ce « génie » de l'économie, les nouvelles technologies répondent à un besoin profond de l'homme, et il serait absurde de se priver de la saine concurrence qu'elles apportent. Alan Greenspan considère que ces technologies révèlent une forme de vérité sur le comportement humain, sur laquelle il est possible et nécessaire de se baser pour améliorer le monde, et notamment le protéger d'interventions publiques arbitraires et inefficaces : l'augmentation de la productivité qu'elles permettent est une preuve irréfutable de leur caractère bénéfique. Il s'inquiète pourtant à partir de 2004 de l'écart qui se creuse entre les revenus les plus élevés et les revenus des classes moyennes américaines... qui conduira à la crise des subprimes en 2008. Face à l'augmentation des prix de l'immobilier, Alan Greenspan condamne la politique sociale des conservateurs mais semble désarmé, comme si seule une crise brutale pouvait rétablir la situation.

Ces mémoires contiennent peu de passages personnels. Toutefois, une anecdote sur un voyage fait avec sa seconde femme à Venise est révélatrice : s'étonnant des sommes considérables versées pour préserver cette ville dont provient une bonne partie de notre civilisation y compris dans sa dimension mercantile, Alan Greenspan affirme avoir compris après une discussion animée que ces dépenses ne sont pas inutiles puisqu'elles permettent de rassurer les personnes sur leur avenir.

La vision rationnelle et libérale du monde qu'il porte établit pourtant une sorte d'incompatibilité : dans cette vision, la culture est nécessairement en contradiction avec le bien-être économique, et si l'accumulation de capital est nécessaire pour permettre la prise de risques, moteur de l'économie, ce capital n'inclut nullement un capital culturel ou relationnel. L'auteur reproche à ses compatriotes de laisser libre cours à un sentiment de supériorité dangereux car démesuré. Il ne va pas jusqu'à affirmer la responsabilité personnelle des plus riches à l'égard des plus pauvres, quitte à se détourner de certaines spéculations.

Adresse de la lettre : Institut éthique et politique Montalembert / Ludovic TROLLÉ - 54 rue Perronet - 92200 NEUILLY-sur-SEINE.  
L'abonnement est réservé aux adhérents. Il est possible de souscrire par simple inscription à l'adresse ci-dessus en envoyant un chèque de 40 € et les informations ci-dessous.

ADHESION à l'INSTITUT ETHIQUE ET POLITIQUE MONTALEMBERT

NOM..... PRENOM :

ADRESSE POSTALE : .....

ADRESSE MAIL : (obligatoire pour version numérique) : .....@.....

TELEPHONE : ..... DATE : .....

SIGNATURE .....